

*Danuta Ptaszycka-Jackowska*

## LES PROBLEMES TRANSFRONTALIERS POLONO-SLOVAQUES. PLUSIEURS ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE

*Résumé:* L'article qui suit est basé sur les résultats de l'analyse intitulée "Etude relative aux axes de l'aménagement territorial des zones situées le long de la frontière polono-slovaque" (2001). Cette dernière présente les principaux problèmes transfrontaliers et leur répartition spatiale en fonction des domaines thématiques. L'étendue de ces domaines constitue un indicateur important dans le contexte de la région transfrontalière polono-slovaque. Les auteurs proposent certains axes visant à résoudre les problèmes essentiels tout en distinguant les régions potentiellement les plus adaptées du point de vue d'une coopération transfrontalière

*Mots-clés:* région transfrontalière, coopération transfrontalière, aménagement du territoire.

### 1. Introduction

L'"Etude relative aux axes de l'aménagement territorial des zones situées le long de la frontière polono-slovaque" a été effectuée dans les années 1999-2001 par deux équipes de chercheurs, polonaise et slovaque, travaillant en collaboration, dans le cadre de l'activité menée par la Commission Intergouvernementale Polono-Slovaque aux Affaires de Coopération Transfrontalière. Ces travaux, visant à établir un diagnostic, étaient concentrés sur l'identification des éléments qui devraient faire l'objet d'une coopération polono-slovaque et qui, parallèlement, constituent des modalités spécifiques relatives à l'aménagement et au fonctionnement des zones transfrontalières.

Les analyses, l'évaluation et les travaux conceptuels concernaient les domaines suivants, à savoir la colonisation, la population, la protection du milieu naturel, le patrimoine culturel, les infrastructures de transport, le tourisme et les établissements thermaux, les infrastructures techniques, les ressources hydrauliques et la gestion des eaux ainsi que la protection de l'environnement. L'étude se termine par une synthèse de la totalité des travaux, synthèse élaborée par l'équipe polonaise. Les résultats de cette étude sont adressés aux autorités des Euro-régions recouvrant les territoires frontaliers de la Pologne et de la Slovaquie, aux collectivités territoriales que sont la *vodvodie*, le *powiat* et la commune, aux administrations gouvernementales centrales et des *vodvodies*, mais aussi à d'autres entités, organisations et institutions intéressées. Dans cet article sont présentés quelques-uns des thèmes abordés dans cette "synthèse".

## 2. La diversité des problèmes transfrontaliers

Les problèmes transfrontaliers les plus importants ont été identifiés d'après le diagnostic de la situation actuelle ainsi que sur la base de l'analyse SWOT.

- Le système extrêmement rigide de séparation des Etats par la frontière, maintenu pendant plusieurs décennies lors de la période communiste, a fait que les populations des territoires situés le long de la frontière vivaient isolées les unes des autres, n'ayant que des contacts bilatéraux très limités, avec, à la clef, une faible connaissance des caractéristiques de l'autre population et de ses conditions de vie. Pourtant, des deux côtés de la frontière, vivaient et vivent encore des populations qui appartiennent aux mêmes groupes ethniques, par exemple dans la région du Spiss ou en Orava. A l'heure actuelle, il est nécessaire de rétablir des liens de voisinage et de leur conférer une forme appropriée dans le domaine social, culturel et économique. D'autre part, il est important d'instaurer des échanges d'expériences réciproques et d'établir des contacts au niveau local. A cela devraient contribuer les Euro-régions dans le cadre d'un axe d'action qui mériterait d'être développé.

- **La question des ressources en eau.** L'un des problèmes-clés est celui d'une coopération constante, proche et partagée entre la Pologne et la Slovaquie, conformément à l'accord portant sur la gestion des eaux dans la zone des rivières bi-nationales, essentiellement dans le domaine de la gestion des eaux frontalières et des investissements économiques et hydrauliques (tels que la régularisation des cours d'eau, les réservoirs, les flux d'eau entre les bassins, les prises d'eau, le rejet des eaux usées, la protection des eaux contre la pollution, la protection contre les inondations, le tourisme aquatique, etc.) ceci afin de protéger collectivement les ressources.

La protection des eaux de surface et des eaux souterraines est particulièrement importante pour l'ensemble de la région de la Pologne du sud comme pour la Pologne toute entière car les ressources en eau par habitant sont, dans ce pays, trois fois inférieures à la moyenne européenne. La Pologne fait d'ailleurs partie des pays ayant un très faible indice d'accessibilité à l'eau (deuxième place derrière la Belgique).

La protection des ressources aquatiques dans les bassins-versants transfrontaliers est donc particulièrement importante pour la Pologne; il s'agit notamment des bassins des rivières Dunajec, Poprad et Orava. La nécessité d'assurer une protection des eaux de surface provient du fait que, du côté polonais, toutes les rivières des Carpates constituent une source d'eau potable, entre autre, pour les villes telles Bielsko-Biała, Zakopane, Nowy-Targ, Nowy Sącz, Gorlice, Jasło, Krosno ou Sanok et, en raison des flux entre les bassins versants, pour les villes de la voïvodie de Silésie et pour l'agglomération de Cracovie. D'autre part, les Carpates alimentent en eau la Vistule.

Dans la zone transfrontalière se situent les principaux réservoirs d'eaux souterraines dont cinq chevauchent la frontière polono-slovaque. Les ressources en eaux minérales, situées dans la zone transfrontalière (région de Krynica, Muszyna, Piwniczna et Szczawnica) elles aussi, sont liées aux ressources slovaques. Une telle situation entraîne un problème important quant à la protection des principaux réservoirs d'eaux souterraines et des ressources en eaux minérales des deux côtés de la frontière.

Actuellement, les eaux transfrontalières sont polluées et peuvent faire l'objet de pollutions potentielles ou de modifications des rapports hydrauliques.

Les rivières Dunajec et Poprad sont celles qui présente le risque le plus élevé d'inondation parmi tous les affluents de la Vistule, ce qui nécessite l'intensification des actions dans le domaine de la protection contre les inondations. Or, la partie polonaise et la partie slovaque ont une approche différente de la mise en œuvre du suivi des opérations. Différentes sont aussi les normes relatives à la qualité des eaux de surface et des eaux

souterraines (catégories de qualité, indicateurs, valeurs admissibles, méthodes de désignation, critères d'évaluation, ...).

Il n'existe pas non plus de système de signalisation commun polono-slovaque notamment pour ce qui est de l'apparition de l'onde de crue et des cas de pollution accidentelle des eaux transfrontalières. Jusqu'à maintenant, on n'a d'ailleurs pas déterminé les modalités d'aide et de coopération lors des actions de sauvetage.

Lors des travaux réalisés dans le cadre de l'"étude", la partie slovaque a avancé la thèse d'une influence négative qu'exerceraient les rejets d'eau provenant des turbines de la centrale Czorsztyn-Niedzica et Sromowce sur la biocénose de la rivière frontalière Dunajec.

• **Le milieu naturel et sa protection.** Le milieu naturel des Carpates, le long de la frontière polono-slovaque, est protégé grâce à des zones qui ont été délimitées il y a déjà de longues années ou par des zones créées récemment et qui sont dotées d'un statut différent. Les coupures spatiales qui apparaissent occasionnellement dans ce maillage sont successivement remplies et d'autre part, les formes de protection évoluent également. Cependant, le fait d'avoir créé, le long de la frontière, des zones protégées frontalières et transfrontalières, ayant même parfois le statut de réserves internationales de la biosphère, ne signifie pas pour autant que le processus de protection est sur le point d'être achevé. Il faudrait plutôt le définir comme étant à ses débuts dans la perspective d'une mise en place d'une structure cohérente de zones protégées transfrontalières. Il s'agira ensuite de rechercher des formes d'action et de coopération efficaces entre la Pologne et la Slovaquie. Il existe des exemples d'une telle coopération à l'échelle locale, gouvernementale et internationale, mais on remarque par ailleurs des situations qui affaiblissent ou n'exploitent pas suffisamment les initiatives locales. Parfois encore, il n'a pas été possible d'exploiter les possibilités offertes par les gouvernements ou par les organisations internationales.

On constate ainsi un insuffisant degré de concertation (ou le manque de décisions prises en commun) pour ce qui est du maintien de la qualité des ressources protégées. On observe aussi un manque de critères communs relatifs à l'exploitation et à l'aménagement des territoires limitrophes. Le suivi des opérations et la coopération scientifique commune sont, eux aussi, insuffisants, alors que la protection de certains fragments du milieu naturel nécessite, à l'évidence, la réalisation de travaux méthodologiques et conceptuels communs.

• **Le patrimoine culturel.** Du côté slovaque comme sur le versant polonais, existe un abondant patrimoine culturel reflétant les transformations historiques intervenues dans les deux pays ainsi que leur diversité ethnique. Ce patrimoine doit être protégé, maintenu dans un état approprié afin de pouvoir être connu réciproquement par les communautés locales, de même que par les nombreux touristes qui s'y rendent. Dans chacun de ces domaines, une coopération polono-slovaque est indispensable.

• **L'enjeu touristique.** Dans le domaine des échanges touristiques entre la Pologne et la Slovaquie, le bilan reste trop modeste: le nombre de touristes Polonais se rendant en Slovaquie est supérieur au nombre de Slovaques qui viennent en Pologne. Pour beaucoup de Polonais, la Slovaquie n'est qu'un pays de transit dans leur voyage vers le sud ou le sud-ouest de l'Europe. Il serait souhaitable de faire évoluer cette situation en favorisant la progression du nombre de touristes slovaques se rendant en Pologne. Or, l'offre touristique polonaise n'est pas concurrentielle compte tenu du niveau des prix et du standard de qualité proposé qui est souvent relativement bas.

Le tourisme est limité d'autre part, par l'insuffisance des réseaux de communication qui mènent vers les passages frontaliers. Cela concerne en particulier les routes principales qui sont largement utilisées pour les transports de marchandises, ce qui pose des problèmes du point de vue de la circulation des voitures particulières. Les routes qui mènent aux passages-frontières traversent, le plus souvent, des localités et des villages ce qui rend

le voyage plus difficile et, en même temps, constitue une source de désagréments pour les habitants.

On observe l'absence d'une vraie coopération entre des communes voisines pour aménager en commun, du point de vue touristique, les zones transfrontalières. Ceci est dû, en grande partie, au manque de réglementation juridique et d'organisation qui permettrait de développer la coopération frontalière polono-slovaque, en particulier au niveau des Euro-Régions, des *powiats* et des communes.

On remarque aussi, distinctement, entre les régions, de fortes différences qualitatives et quantitatives quant à l'infrastructure touristique. Le Beskid Niski et les Bieszczady sont en retrait sur ce point.

Il serait utile de profiter de la possibilité de relier la Slovaquie et la Pologne par des itinéraires touristiques à thème, en mettant l'accent sur les atouts naturels, culturels ou historiques de ces régions.

La promotion des sites touristiques polonais est très insuffisante en Slovaquie, et il en est de même pour ce qui concerne les attraits touristiques slovaques, très peu connus en Pologne. Dans ce domaine, le marketing, laisse beaucoup à désirer.

Le secteur des cures thermales pose lui aussi de nombreux problèmes: le manque de coopération entre les stations thermales situées près de la frontière, les possibilités non exploitées d'échange de curistes, le manque de coopération dans le domaine de l'exploitation de sources minérales qui, souvent, sont pourtant communes, font incontestablement défaut.

• **Les voies de communication.** La frontière polono-slovaque est franchie par plusieurs lignes de chemins de fer et par des routes. Elles servent aux transports de personnes et de marchandises dans le cadre des échanges entre la Pologne et la Slovaquie et permettent d'assurer le transit selon un axe nord-sud. Le projet d'aménagement territorial de la Pologne prévoit que les axes ferroviaires et les routes traversant la frontière dans la région de Bielsko-Biała et Zilina vont jouer le rôle d'un axe pan-européen.

La structure actuelle des voies de transit se caractérise par une capacité insuffisante, ceci surtout du côté polonais. Il en est ainsi notamment des lignes de chemin de fer non modernisées et des routes de mauvaise qualité mais aussi des passages-frontières qui ne sont pas dotés d'une infrastructure satisfaisante. La totalité des principaux axes de communication reste inadaptée pour les populations locales et pour le tourisme et la plupart d'entre eux n'est nullement adaptée aux exigences de la protection de l'environnement et des stations thermales.

En raison du développement significatif des transports personnels et des marchandises, il est donc nécessaire d'améliorer l'infrastructure des transports, en l'étoffant et en la modernisant, mais en créant également de nouvelles voies de communication transfrontalières, notamment pour le trafic touristique.

L'analyse du réseau de transport montre qu'il manque des voies de raccordement entre l'axe est-ouest qui passe aux pieds des Carpates du côté polonais et le système routier slovaque de même direction. La création de telles voies de raccordement permettrait de créer un nouveau réseau en forme de grille, très avantageux du point de vue du tourisme notamment.

Les principales routes et lignes de chemin de fer sont également utilisées pour le transport de marchandises et de matières dangereuses. Cela signifie qu'il y a risque de catastrophes et, par conséquent, éventualité d'apparition de dangers particuliers pour l'environnement, ce qui amplifie encore les conflits entre le système des transports et les fonctions qui sont conférées aux zones naturelles.

Enfin, les routes utilisées pour les échanges transfrontaliers ne sont pas suffisamment équipées en station-services et en services aux voyageurs (lieux de repos, toilettes, locaux pour la restauration).

• **Les infrastructures techniques, la pollution.** Dans le domaine de l'infrastructure technique, les problèmes transfrontaliers restent liés à la construction et à l'exploitation des branchements du réseau énergétique, à l'impossibilité de revendre à la Slovaquie des excédents de gaz, ainsi qu'à la nécessité de construire des lignes de fibres optiques transfrontalières.

On signale, des deux côtés de la frontière, l'impact néfaste de toutes ces insuffisances mais de telles constatations, dans de nombreux cas, ne sont pas suffisamment argumentées. Il est nécessaire de remédier le plus vite possible aux questions concernant les ressources en eaux ainsi que la diffusion transfrontalière de l'air pollué. Ce problème de limitation des émissions de polluants est particulièrement important, mais, dans ce dernier cas, il manque d'études et de suivi approprié.

Dans l'état actuel, l'étude n'a pas relevé des problèmes transfrontaliers qui se rapporteraient directement au traitement des déchets. Par contre, il est à signaler le problème que pose la pollution des eaux par les ordures et par les déchets abandonnés dans des décharges sauvages. Dans le cadre du développement de la coopération transfrontalière, il devrait être proposé d'organiser des déchetteries communes pour les ordures qui seraient produites près de la frontière et, d'autre part, de mettre en place un transport des déchets et des ordures adéquat. On pourrait aussi proposer de construire une usine d'incinération des ordures ménagères ou d'envisager un autre mode de traitement des déchets.

Des risques spécifiques pour l'environnement, ainsi que des sinistres sont provoqués par des phénomènes naturels ou surviennent en tant que conséquences d'une panne des installations techniques ou de diverses catastrophes. Cela touche, en grande partie, les zones où de tels phénomènes prennent naissance, mais il peut arriver que les conséquences en affectent le territoire d'un pays voisin. Cela concerne notamment les inondations (vallées du Poprad, de la Białka et du Dunajec) mais aussi les accidents qui se produisent lors du transport de marchandises dangereuses ou encore les pannes qui surviennent dans les entreprises chimiques. Sans aucun doute, l'un des problèmes essentiels du point de vue transfrontalier, est le manque de plan d'urgence visant à alerter rapidement les autorités du pays voisin et, d'autre part, le manque de coopération directe entre les équipes de secours.

• **Des approches différentes.** Il faudrait souligner que dans de nombreux domaines, il existe des différences considérables entre la Slovaquie et la Pologne, ceci notamment quant à l'état des études et des recherches, les classifications en vigueur, les typologies, les normes appliquées, l'état de l'aménagement du territoire (par exemple la structure du peuplement, le réseau routier) ou les modes d'exploitation du sol (agriculture, sylviculture).

• **Le bilan.** L'identification des problèmes transfrontaliers les plus importants consistait, dans le cadre de l'étude, à déterminer leur étendue du point de vue spatial sous forme de champs thématiques (Fig. 1) qui nécessiteraient des actions communes de la part de la Slovaquie et de la Pologne. Ces problèmes identifiés concernent les aires suivantes:

- la zone de protection des ressources en eau,
- la zone recouvrant les territoires naturels transfrontaliers protégés qui nécessitent des modifications et des compléments de protection ainsi que des précisions quant à l'étendue de cette coopération et à sa mise en œuvre,
- la zone où il est nécessaire de parvenir à des accords pour la sylviculture et la gestion de la faune,
- la zone dans laquelle il est indispensable de parvenir à des accords spécifiques relatifs à l'infrastructure de transport et au tourisme,
- les lignes de chemin de fer et les routes les plus exploitées pour les transports individuels et de marchandises ainsi que les passages-frontières qui doivent être modernisés ou agrandis,

– les secteurs de la frontière polono-slovaque où il faut poursuivre la création de passages pour les touristes.

En outre, l'ensemble de la région transfrontalière nécessite une coopération dans les domaines de la protection du patrimoine culturel, de la protection de l'environnement et de l'aménagement et l'infrastructure touristique.

### 3. L'espace de la région transfrontalière

Du côté slovaque, la région transfrontalière a été délimitée en adoptant essentiellement les découpages administratifs et elle recouvre les deux régions de Žilina et de Prešov.

Sur le versant polonais, son étendue a été définie en fonction des relations spatiales qui existent avec la Slovaquie, et en tenant compte des domaines faisant l'objet de l'analyse. Les limites de cette zone ont ensuite été ajustées aux limites des *powiats*, ceci afin de permettre d'établir des bilans statistiques ou de formuler des conclusions et demandes auprès des entités administratives.

Du côté polonais, la région transfrontalière englobe ainsi 19 *powiats* et 3 villes dotées d'un statut de *powiat*: Cieszyński, Bielski avec la ville de Bielsko-Biała, Żywiecki, Wadowicki, Suski, Myslenicki, Nowotarski, Tatrzański, Limanowski, Nowosądecki avec la ville de Nowy Sącz, Gorlicki, Jasielski, Krośnieński avec la ville de Krosno, Brzozowski, Sanocki et Bieszczadzki.

En Pologne, la région transfrontalière occupe à peine 5% de la surface du pays et englobe un peu plus de 5% de sa population (tableau 1). En Slovaquie, ces valeurs sont, toutes les deux, proches de 30%. Du point de vue de la surface, la partie polonaise et slovaque sont très proches l'une de l'autre. Des différences significatives concernent en revanche le volume de population puisque, en Pologne, cette région est habitée par une population 1,5 fois plus nombreuse qu'en Slovaquie.

Tab. 1. Superficie de la région et ses habitants

	Superficie considérée comme région transfrontalière		Population habitant la région transfrontalière	
	km <sup>2</sup>	% de la superficie totale du pays	milliers de personnes	% de la totalité de la population du pays
POLOGNE	15 460	4,94	2 220	5,74
SLOVAQUIE	15 781	32,18	1 454	27,09
Région transfrontalière au total	31 241	–	3 671	–

### 4. Quelques propositions pour résoudre les principaux problèmes transfrontaliers

#### La population<sup>1</sup>

- Une meilleure connaissance réciproque et le renforcement de la coopération entre les communautés humaines des deux pays.

- La mise en place d'un cadre juridique, économique et d'organisation pour les besoins en actions transfrontalières communes et visant à créer des entreprises communes au niveau national, régional et local.

- La réalisation de rencontres et de manifestations à l'échelle régionale ou locale.

## Le peuplement<sup>2</sup>

- L'instauration de liens de "jumelage" entre les capitales régionales, les communes et les villes ainsi que la coopération réalisée dans le cadre de ces relations.
- La recherche de terrains de développement des deux côtes de la frontière, f Gónra Orava et dans la région des Pieniny, afin de réduire la pression sur les Tatras.
- L'intensification de la coopération dans les régions de développement potentiel.

## La protection du milieu naturel<sup>3</sup>

• L'élaboration et la diffusion des informations relatives aux différences constatées entre les systèmes polonais et slovaques de protection de la nature dans le domaine de la gestion et des compétences des organes responsables de la protection dans les deux pays.

• Compléter le maillage des zones naturelles protégées situées le long de la frontière polono-slovaque, afin d'étendre la protection f l'ensemble de la crête frontalière carpatique. Du côté polonais, cela concerne essentiellement le fragment de territoire situé entre le Parc Paysager du Poprad et le Parc National de Magura.

• Etendre la protection aux tourbières d'Orava du côté polonais et créer un Parc Paysager de l'Orava.

• L'attribution par les autorités slovaques d'un statut de zone protégée aux territoires limitrophes des parcs polonais: Parc National de Magura et Parc Paysager du Poprad.

• Le renforcement, par la partie slovaque, du système de protection des zones voisines du Parc National de Babia Gónra et l'extension du statut de Réserve Internationale de la Biosphère f l'ensemble du massif de Babia Gónra.

• Pour ce qui concerne la totalité des zones frontalières protégées, les actions proposées sont les suivantes:

– équilibrer leur étendue afin de parvenir f une concordance le long de la frontière,  
 – homogénéiser successivement le statut des territoires voisins,  
 – concerter les actions visant f maintenir la qualité des ressources protégées ainsi que leur développement,

– concerter les modalités d'exploitation et d'aménagement des territoires limitrophes dans les domaines suivants: le peuplement, l'agriculture et l'élevage, l'aménagement des réservoirs d'eau, la lutte contre l'incendie, le contrôle de la chasse, l'intégration de la circulation et des équipements touristiques, la protection des forêts, la protection des espèces appartenant f la faune migratoire ainsi que la protection des itinéraires des oiseaux migratoires,

– effectuer des échanges d'information (GIS) et assurer le suivi de cette démarche,  
 – organiser des équipes et des programmes de recherche et d'éducation,

• Limiter les aspects néfastes du trafic de transit:  
 – en mettant en place le transport multimodal sous forme de transport des marchandises et des voitures par chemin de fer,  
 – en limitant la circulation qui transite par Łysa Polana.

• Entreprendre des travaux de planification communs englobant les deux Parcs Nationaux des Tatras et y délimiter des zones de haute protection ainsi que des passages pédestres pour les touristes.

• Mettre en sùvre le programme *Zielone Karpaty* (Les Carpates Vertes) dans le domaine de la protection du milieu naturel.

<sup>1</sup> Dans le cadre de "L'Etude..." , cette partie a été réalisée par D. Szlenk.

<sup>2</sup> Dans le cadre de "L'Etude..." , cette partie a été réalisée par D. Szlenk.

<sup>3</sup> Dans le cadre de "L'Etude..." , cette partie a été réalisée par D. Ptaszzycka-Jackowska.

### Le patrimoine culturel<sup>4</sup>

- La création de conditions juridiques, financières et organisationnelles visant à une protection efficace du patrimoine culturel.
- La coopération et les échanges d'expériences dans le domaine de la protection de ce patrimoine culturel.
- La création d'itinéraires touristique et culturels internationaux à thème, associant les sites et les monuments les plus précieux: itinéraires consacrés à l'ambre, à l'architecture en bois, à l'art gothique, aux icônes.
- L'élaboration d'itinéraires thématiques consacrés à la culture et faisant partie des itinéraires culturels internationaux proposés par l'Euro-Région des Carpates: cimetières militaires, ethnographie, catholicisme, rite orthodoxe, religion et culture juive.
- La promotion des sites et des itinéraires.
- La réalisation de projets communs dans le domaine de la conservation des monuments.
- Le développement de l'artisanat travaillant pour les besoins de la restauration des monuments historiques.
- La diffusion, auprès des collectivités locales, des informations relatives à la nécessité de protéger ce patrimoine et ces biens culturels.

### L'infrastructure des transports<sup>5</sup>

- Les passages frontaliers routiers nécessitent la mise en œuvre de divers types de mesures:
  - pour certains d'entre eux, l'élimination de la circulation des poids-lourds en transit et la réduction du volume des marchandises transportées,
  - pour d'autres, l'amélioration des services et la modernisation des voies d'accès,
  - le changement de catégorie pour certains passages-frontières.
- Il est enfin nécessaire d'ouvrir de nouveaux passages-frontières.
- Il est indispensable de transformer l'infrastructure routière pour les transports grâce aux opérations suivantes:
  - la réalisation d'une voie rapide traversant Zwardoń et allant jusqu'à l'autoroute actuellement construite du côté slovaque, à proximité de Cadca,
  - la modernisation de la route reliant Rzeszów, le col de Dukla et Prešov pour parvenir aux caractéristiques d'une voie express,
  - l'amélioration de la capacité de circulation sur la route régionale Orava – Korbiełow – Jeleśnia – Żywiec,
  - la construction, le long de la frontière, d'un système de routes dans l'axe Est-Ouest. Un tel système, d'envergure régionale, devrait permettre une meilleure circulation côté polonais et slovaque, grâce à des passages frontaliers modernisés pour les besoins des véhicules roulants. D'un côté, il s'agira de la construction d'une route touristique attrayante et de l'autre de la possibilité de raccourcir la durée du trajet pour les habitants des deux pays voisins.

Dans la partie polonaise de la région transfrontalière, l'axe de ce système serait composé de la "Route des Carpates" (*Droga Karpacka*).

Du côté slovaque, une itinéraire similaire passerait par les localités suivantes: Turzovka – Čadca – Skalité – Novot – Breza – Tvrdošín – Suchá-Hora – Javorina – Stará-Lubovňa – Bardejov – Svidník – Medzilaborce – Palota.

Dans "L'Etude...", il est proposé de construire des voies de raccordement entre les deux itinéraires en aménageant les routes existantes actuellement.

- Il apparaît nécessaire de transformer l'infrastructure ferroviaire des transports en réalisant les opérations suivantes:

<sup>4</sup> Dans le cadre de "L'Etude...", cette partie a été réalisée par E. Krochmal-Wąsik.

<sup>5</sup> Dans le cadre de "L'Etude...", cette partie a été réalisée par E. Goras et J. Popiela.



- la modernisation des liaisons ferroviaires passant par Muszyna / Plavec et Zwardoń,
- la remise en service de l'ancienne voie ferrée passant par le passage frontalier situé près de Chochółów, ce qui nécessitera la mise en place de rails de raccordement entre Podczerwone et Sucha-Hora.

- L'infrastructure des transports et son exploitation nécessitent des travaux d'étude et un suivi appropriés.

Le développement de la "petite circulation" par la frontière devrait passer par des initiatives locales et celles des collectivités territoriales:

- construction ou modernisation des routes dans la zone transfrontalière permettant la desserte locale et le transit touristique,
- le développement de l'infrastructure de communication pédestre et à bicyclette.

### Tourisme<sup>6</sup>

- La protection des aspects les plus attrayants du tourisme, des loisirs et des activités thermales exige de s'opposer au surinvestissement dans les centres et dans les régions touristiques afin de sauvegarder leur caractère attractif.

- Le développement progressif du système de communications touristiques (routes, chemins piétonniers, pistes cyclables...) entre la Pologne et la Slovaquie.

- La mise en place d'un système de routes proches de la frontière (axe Est-Ouest) et servant notamment au tourisme (cf. *l'infrastructure des transports*).

- La réalisation d'actions communes polono-slovaques visant à développer les échanges touristiques, y compris l'instauration d'une coopération entre les centres touristiques et les stations thermales jumelées.

- La mise en place de structures intercommunales visant à un aménagement touristique global.

- La création et l'aménagement touristique des réseaux transfrontaliers, d'itinéraires touristiques paysagers et culturels à thématique diverse, dont notamment ceux consacrés à l'ambre, à l'art gothique, à l'architecture en bois, aux cimetières militaires (cf. *le patrimoine culturel*).

- L'élaboration et l'application des dispositions légales appropriées et de principes d'organisation facilitant le développement de la coopération polono-slovaque au niveau des Euro-Régions, des *powiats* et des communes.

- Le développement de la promotion des produits touristiques et du marketing.

- L'organisation commune, près de la frontière, de plusieurs centres polono-slovaques d'information et de services destinés aux touristes,

- La mise en œuvre d'actions importantes dans le domaine du patrimoine culturel (protection et rénovation des sites les plus précieux), de l'infrastructure de transports (routes, passages frontaliers), de la protection de l'environnement (réduction progressive de la pollution de l'air et des eaux, protection de la qualité des ressources en eau, organisation du traitement des déchets).

### Les ressources en eau et leur gestion<sup>7</sup>

- Une coopération conforme aux dispositions légales en vigueur et aux conventions internationales, y compris dans le domaine de la gestion des eaux dans les zones frontalières.

- La création, la protection et l'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines conformément aux principes du développement durable en garantissant en particulier

- la protection des ressources aquatiques contre la pollution et contre une exploitation excessive,
- la protection de la qualité de l'eau destinée à la population et à l'activité économique,

<sup>6</sup> Dans le cadre de "L'Etude...", cette partie a été réalisée par D. Ptaszycka-Jackowska et M. Baranowska-Janota.

<sup>7</sup> Dans le cadre de "L'Etude...", cette partie a été réalisée par K. Pawłowska.

- la protection contre les inondations et la sécheresse,
- l'exploitation des eaux à des fins énergétiques et de navigation (tourisme nautique).
- La nécessité d'adapter les principes de gestion des eaux aux dispositions légales en vigueur dans l'Union Européenne (directives, standards).
- L'élaboration d'instruments de gestion des eaux, c'est-à-dire de modalités d'exploitation des eaux des bassins-versants et d'une stratégie de développement de la politique de gestion des eaux.
- La réalisation en commun des principales tâches relatives à la gestion des eaux dans les bassins-versants transfrontaliers:
  - l'élaboration des programmes et des plans de gestion des ressources et de protection des eaux,
  - la gestion concentrée des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines ainsi que l'amélioration de l'accessibilité à l'eau, c'est-à-dire aux ressources disponibles et effectivement exploitées,
  - la prévention, le contrôle et la réduction de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines frontalières ainsi que la sauvegarde des écosystèmes,
  - la réduction du risque d'inondation et la participation à des actions communes de lutte contre ces inondations,
  - la réduction des effets de la pollution et des autres dangers pouvant avoir un impact transfrontalier,
  - la fourniture d'informations organisée systématiquement par les deux parties, pour les données météorologiques, hydrologiques et les éventuelles pollutions du milieu aquatique,
  - la réduction des dangers pouvant affecter le milieu aquatique, y compris la modification des rapports hydrauliques,
  - l'évaluation des projets et coordination des actions relatives à la protection des ressources en eau et à la protection contre les inondations.
- La participation à l'évaluation de l'impact sur l'environnement pour les eaux frontalières, en conformité avec les conventions internationales.
- La définition des critères de la qualité des eaux transfrontalières et le rapprochement des normes en vigueur dans les deux pays pour la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines (catégories de pureté, indicateurs, valeurs admissibles, méthodes de détermination, critères d'évaluation).
- L'élaboration de programmes de suivi communs concernant la qualité et la quantité des eaux.
- La mise en place de procédures de signalisation et d'alerte en cas de dangers particuliers et de sinistres.
- L'élaboration de programmes d'actions concertées visant la réduction des charges de pollution dans les bassins-versants transfrontaliers, ceci à travers:
  - la prévention des rejets de pollutions aux "sources",
  - l'équipement des villes et des villages de plus de 2000 des habitants en systèmes de canalisation et en stations de traitement des eaux usées,
  - la mise en ordre de la gestion des eaux usées sur les terrains agricoles,
  - une gestion des déchets permettant de prévenir la dégradation du milieu aquatique.
- La régularisation du niveau des eaux dans les rivières en fonction des équipements hydro-techniques disponibles, des conditions hydrologiques, de la commande des ondes de crues, tout en garantissant une libre évacuation des glaces,
- La désignation dans la zone transfrontalière, du côté slovaque, de réservoirs d'eaux souterraines équivalents du GZWP en Pologne, ainsi que de la zone d'alimentation en eaux minérales et la protection particulière de ces ressources.

- La détermination des contraintes et des restrictions relatives à l'exploitation et à l'aménagement des terrains nécessitant une protection particulière des ressources en eau, y compris des zones des sources.

- Les échanges d'informations relatives aux modes d'exploitation et à l'entretien des lits des rivières, aux constructions de systèmes de régularisation, aux dispositifs anti-érosifs et de prévention contre les inondations qui ont été mis en place.

- La gestion des eaux dans les réservoirs d'accumulation, conformément aux permis d'exploitation des eaux.

- La désignation des zones à risque d'inondation, y compris l'étendue des eaux centennaires dans les bassins-versants transfrontaliers.

- L'augmentation de la capacité de rétention des bassins-versants transfrontaliers et le développement de systèmes de faible rétention.

- La détermination des conditions garantissant la protection du milieu hydraulique lors de la réalisation des travaux d'amélioration, de déshydratations causées par les constructions ou à l'occasion d'autres travaux de terrassement modifiant les conditions hydrauliques dans des terrains qui possèdent des qualités naturelles spécifiques.

- La poursuite des études consacrées à l'impact du déversement de l'eau provenant des centrales polonaises de Czorsztyn-Niedzica et de Sromowce sur l'état de la biocénose dans la rivière frontalière Dunajec.

### Les infrastructures techniques<sup>8</sup>

La production, le transport et la distribution de l'énergie électrique.

Compte tenu des possibilités actuelles d'exportation/importation de l'énergie électrique, il est nécessaire de développer la coopération internationale dans ce domaine. Entre autres, il est important d'alimenter en énergie électrique produite en Pologne les passages frontaliers et les postes forestiers situés sur le territoire de la Slovaquie.

### Le gaz

Il est nécessaire de développer l'alimentation en gaz des localités situées dans la région transfrontalière des deux côtes de la frontière, en Pologne comme en Slovaquie. La question de la construction d'un gazoduc de transit venant de Russie, passant par la Pologne et la Slovaquie et se dirigeant vers l'Europe de l'Ouest, reste actuellement ouverte.

### Les télécommunications

Afin d'améliorer la qualité des liaisons téléphoniques entre la Pologne et la Slovaquie, il faudrait installer des lignes de fibres optiques entre les deux pays, par exemple entre Dukla et Svidnik, ou entre Javorina et Łysa Polana. Le développement de la téléphonie cellulaire dépend des contrats passés directement entre les opérateurs du réseau en Slovaquie et en Pologne.

### La protection de l'environnement<sup>9</sup>

- Il est nécessaire d'effectuer des études polono-slovaques sur la migration transfrontalière de l'air pollué.

- Il est indispensable de renforcer les actions visant à limiter les émissions de polluants qui peuvent être transportés vers le territoire du pays voisin. En Pologne, on poursuit

<sup>8</sup> Dans le cadre de "L'Etude...", cette partie a été réalisée par E. Okraska.

<sup>9</sup> Dans le cadre de "L'Etude...", cette partie a été réalisée par K. Słysz.

la restructuration de l'industrie, on entame des actions relatives à la modernisation des chaufferies et au remplacement du chauffage individuel au charbon par un chauffage au gaz ou électrique. On cherche également à exploiter les sources géothermiques. La partie slovaque est beaucoup plus efficace dans le domaine de la réduction des émissions.

- Il faut éviter d'installer dans la région transfrontalière des centres industriels dangereux pour l'environnement.

- La réalisation des propositions prévues dans le programme "Les Carpates Vertes" *Zielone Karpaty* dans le domaine de la protection de l'environnement.

- Le développement de la coopération polono-slovaque dans le domaine du suivi de l'état de l'environnement et des échanges d'informations.

- En raison des dangers particuliers pour l'environnement et compte tenu des risques d'apparition de sinistres, il est indispensable de:

- mettre en place un système polono-slovaque d'alerte et d'information sur l'apparition d'un danger pour le milieu naturel ou sur l'apparition de risque de sinistre,

- établir les modalités d'aide et de coopération des équipes de sauvetage polonaises et slovaques, notamment dans les régions dans lesquelles peuvent survenir des dangers pour l'environnement et des sinistres.

## 5. Les régions de développement potentiel de la coopération transfrontalière<sup>10</sup>

Le développement de la coopération transfrontalière devrait se concentrer dans neuf régions (Fig. 2):

- A. Żywiec – Zilina

Il s'agit d'une région dotée de nombreuses possibilités permettant le développement d'une coopération économique grâce à de bonnes voies de communication, au réseau d'infrastructure existant et au niveau de développement de l'économie (industrialisation).

- B. Żywiec – Námestovo (Beskid Żywiecki – Biała Orava)

Il est possible de développer ici la coopération dans le domaine des échanges touristiques transfrontaliers (tourisme pédestre essentiellement).

- C. Námestovo – Tvrdošín – Nowy Targ (Górna Orava)

C'est une région disposant de conditions favorables au développement d'une coopération (tradition d'échanges, communications, dense réseau de peuplement, passages frontaliers). Les principaux centres concernés sont, du côté polonais, Nowy Targ, Czarny Dunajec et Jabłonka. D'importantes possibilités de coopération (qui ne sont pas entièrement exploitées) existent au niveau du passage-frontière de Chochołów.

- D. Zakopane – Spišska Bela – Poprad (*Tatry i Podtatrze*)

La région de Zakopane – Łysa-Polana – Spišska-Bela et de Podtatrze possède, des deux côtés de la frontière, de bonnes conditions pour le développement du tourisme et de la coopération économique. Les territoires situés du côté slovaque sont jusqu'à présent moins exploités du point de vue touristique et pourraient "alléger" la pression touristique qui est réelle à Zakopane et dans la partie polonaise des Tatras.

- E. Szczawnica – Spišska-Stara-Ves (*Pieniny*)

C'est une région se caractérisant par une longue et fructueuse tradition de coopération polono-slovaque. On y voit apparaître de nombreuses initiatives dans le domaine du tourisme.

- F. Piwniczna – Stara-Lubovňa – Krynica

<sup>10</sup> Dans le cadre de "L'Etude...", cette partie a été réalisée par D. Szlenk et D. Praszyccka-Jackowska.

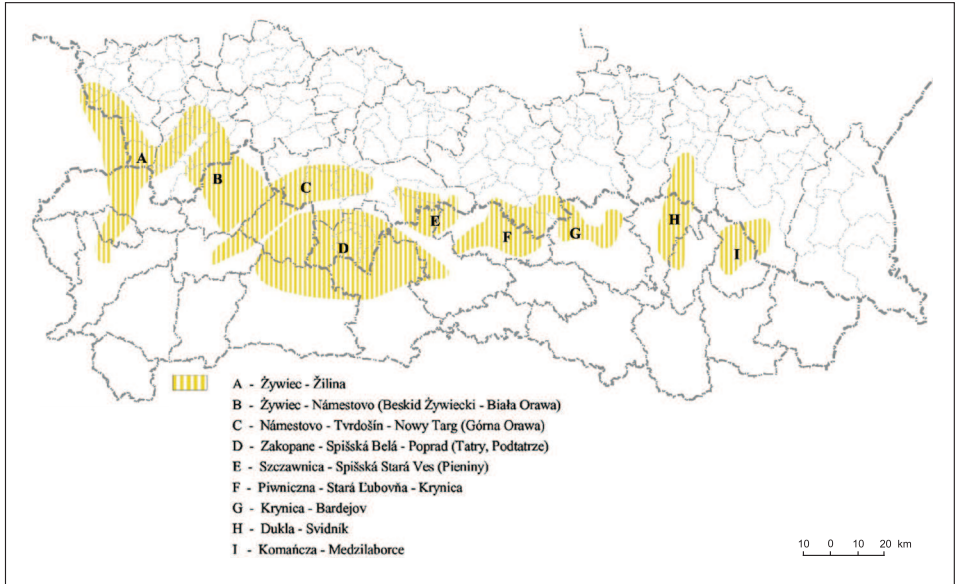


Fig. 2. Les zones delimitées selon les problèmes identifiés

Cette région comprend un nombre important de stations thermales. Il s'agit d'un espace disposant d'un dense réseau de lieux habités qui coopèrent traditionnellement. Il y a 1f de grandes possibilités de coopération économique.

- G. Krynica – Bardejov

Ce sont des territoires aménagés f des degrés divers. Krynica et Bardejov constituent d'importants centres de cure thermique. Ils devraient stimuler le développement économique et touristique de la région de Magura Małastowska.

- H. Dukla – Svidník

Les bonnes voies de communication nord-sud (Rzeszów – Krosno – Dukla – Świdnik – Prešov) peuvent constituer un axe de développement futur pour la desserte du transit touristique et le développement de la coopération entre les entités économiques.

- I. Komańcza – Medzilaborce

Ces territoires ont un réseau de peuplement relativement lâche et se caractérisant par un développement économique insuffisant. Les aspects paysagers ainsi que les ressources culturelles offrent en revanche des possibilités de coopération dans le domaine du tourisme.

## 6. Conclusion

Dans la région transfrontalière polono-slovaque existent de nombreux problèmes spécifiques f l'un des pays et qui ne peuvent être résolus que dans un cadre national, f travers des décisions prises par les autorités locales. Compte tenu du cadre du présent article, ces questions n'ont, volontairement, pas été abordées.

Etant donné qu'en voulant résoudre certains problèmes il serait nécessaire de faire appel f divers instruments, "L'Etude..." indique quels types de démarches il serait indispensable d'entreprendre, quelles mesures doivent être mises en place pour leur suivi,

quelles sont les lacunes dans les dispositions légales actuellement en vigueur, quelles devraient être les études détaillées à effectuer et enfin quelles seraient les formes possibles d'une coopération polono-slovaque.

### Remerciements

Je remercie sincèrement le professeur Daniel Ricard qui a bien voulu vérifier la traduction française de cet article.

### Bibliographie

- Projekt územného rozvoja prihraničia Slovenskej Republiky a Poľskej Republiky*, 2001, partie élaborée par l'équipe slovaque sous la direction de A. Berkovej, Slovenska agentura životného prostredia, traduction: R. Juchniewicz, Banská Bystrica, p. 189.
- Studium kierunkowe zagospodarowania przestrzennego obszaru wzdłuż granicy polsko-słowackiej. Określenie celów rozwoju i kierunków działania*, 2001, partie rédigée par l'équipe polonaise sous la direction de D. Ptaszycka-Jackowska, Instytut Gospodarki Przestrzennej i Komunalnej – Oddział w Krakowie, Kraków, p. 187, 13 schémas- cartes, 28 tab.
- Studium kierunkowe zagospodarowania przestrzennego obszaru wzdłuż granicy polsko-słowackiej. Określenie celów rozwoju i kierunków działania*. SYNTEZA. 2001, élaboré par l'équipe polonaise sous la rédaction de D. Ptaszycka-Jackowska d'après les documents polonais et slovaques "Etude...", Instytut Gospodarki Przestrzennej i Komunalnej – Oddział w Krakowie, Kraków, p. 101, 12 schémas-cartes.

## The Polish-Slovakian cross-border issues and how to solve them

### Summary

The paper is based on a *Concept Study of Spatial Management Along the Polish-Slovak Border* (Studium kierunkowe zagospodarowania przestrzennego obszaru wzdłuż granicy polsko-słowackiej), published in 1999-2001 by two collaborating teams from Poland and Slovakia under the Polish-Slovak Inter-governmental Commission for Cross-border Co-operation.

The diagnostic and concept work focused on identifying those features and characteristics that both are/should be covered as part of the Polish-Slovak cooperation and are specifically important in the management and functioning of the national border zone. Taken into consideration for the purpose of the analysis, assessment and the final concept were: the population, settlement, environment, cultural heritage, technical infrastructure, water resources and management.

The paper presents the key cross-border issues (item 1) and their spatial extent identified under the above mentioned topics (Fig. 1). By looking at spatial-functional relationships between Poland and Slovakia (item 2), a cross-border region was identified and characterised. Solutions for the principal issues were outlined on an area by area basis (item 3), including the potential areas for cross-border cooperation as identified in the *Concept Study* (item 4, Fig. 2).

*Danuta Ptaszycka-Jackowska*  
*Institut de Développement Urbain*  
*Cracovie*  
*Pologne*